



Congés payés années N-1 sont-ils perdus ?

Par **CAPPUCINE2015**, le **21/06/2015 à 22:36**

Bonjour,

Je suis employée dans une restauration rapide depuis mai 2010. Sur mon bulletin de salaire de mai 2015 est noté

Congés payés N - 1 => 26 jours restants

Co,gés payés N => 15 jours restants

En 2014, j'ai été en arrêt-maladie du 27 mai 2014 au 30 novembre 2014 puis en mi-temps thérapeutique jusqu'au 11 janvier 2015.

En 2015, j'ai été de nouveau en arrêt-maladie du 30 avril 2015 jusqu'à aujourd'hui (21/06/15).

Est-ce que mes congés N - 1 sont perdus ? Peuvent-ils êtres reportés ou payés ?

Merci.

Par **alterego**, le **22/06/2015 à 02:54**

Bonjour,

Congés payés, absences,

- maladie professionnelle ou AT, oui

- accident ou maladie non professionnelle, non.

Consultez-vous à la Convention Collective de la Restauration Rapide

<http://http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635596>

Cordialement

Par **CAPPUCINE2015**, le **22/06/2015** à **08:48**

Bonjour, j'y vais de ce pas merci